

CABARA

Bulletin Municipal n°3



Octobre 2001

Travaux au Cimetière



Envisagé de longue date, le chantier autour du cimetière a été ouvert début octobre. Le terrain nécessaire a été acheté à Monsieur Franck Brisson. Après démolition du bâtiment d'exploitation agricole, une nouvelle voie d'accès et un parking sont en cours d'aménagement. Deux éléments qui faciliteront l'accès pour les véhicules des entreprises devant intervenir dans l'enceinte du cimetière, ainsi que le stationnement des convois funèbres. Les travaux, réalisés par l'entreprise DUBUCH (Moulon), seront achevés début novembre.

Le coût total s'élève à 165.240 Francs HT (25.191 €). Une subvention du Conseil général (issue des amendes de police) de 38.752 Francs (5908 €) a été accordée, ainsi qu'une aide de l'Etat à hauteur de 61.386 Francs (9358 €).

Chemin des Olibats

Il sera goudronné dès la fin du chantier du cimetière. Le montant, qui s'élève à 53.400 Francs (8141 €) est entièrement financé par la CCB (Communauté de communes du Brannais).

= = =

Un nouveau Pays

Par une délibération du 11 octobre dernier, le conseil municipal a décidé que notre commune adhérerait au « Pays du Libournais ». Le texte qui suit précise les objectifs poursuivis et les premières modalités de démarrage de la « démarche Pays ».

En juillet 1999 le Parlement approuvait une nouvelle loi d'orientation pour l'aménagement du territoire (LOADT). Cette loi, que l'on désigne communément sous le terme de loi Voynet, entre peu à peu en application partout en France et devrait non seulement profondément transformer les méthodes de travail des collectivités locales, mais également permettre aux citoyens de prendre une part active dans la réflexion en matière de développement local. Les principes de démocratie participative et de développement durable sont le cœur de ce nouveau dispositif législatif. En clair, il est proposé au citoyen de participer directement à l'élaboration d'un programme de développement pour son bassin de vie, et ce pour les 10 années à venir : vaste chantier quand on sait que des questions aussi diverses que la santé, le social, l'économique, l'environnement, le sport ou la culture, seront analysées et feront l'objet de propositions concrètes pour améliorer le vie quotidienne de la population locale. Ces « territoires de projet » où la population, les élus les associations auront réfléchi ensemble à leur avenir commun, constitueront les nouveaux **PAYS** qui couvriront bientôt le territoire national.

Un vaste territoire

Le périmètre retenu et accepté par l'Etat pour ce qui nous concerne en Libournais est celui de l'arrondissement de Libourne : 9 cantons, de Asques à St Avit-St Nazaire, et des Eglisottes à Rauzan. Au cœur de ce territoire, la ville-centre de Libourne, constitue le deuxième pôle d'attractivité du département après Bordeaux. La population et les entreprises de ce territoire forment un bassin de vie dynamique. Des siècles d'histoire, la confluence de l'Isle et de la Dordogne, la permanence et la force de l'activité viticole et des activités complémentaires qui se sont développées autour, composent un territoire cohérent qui s'est facilement dessiné et naturellement imposé à tous.

La loi laissant une grande liberté aux territoires pour s'organiser, il appartiendra au Libournais de trouver des solutions pour harmoniser les projets dans les zones proches des territoires voisins. Les citoyens, les élus, les professionnels de ces parties du territoire sauront être particulièrement présents et actifs pour faire valoir auprès de tous le respect de ce principe d'harmonisation.

La méthode de travail du Libournais

En Libournais plusieurs grands thèmes ont été définis au cours d'un travail préparatoire. Pour chacun de ces thèmes vont se constituer des Groupes d'Etude et de Mobilisation (GEM), ouverts au plus grand nombre de personnes et dans lesquels devront s'élaborer des propositions et des projets. Ces propositions seront ensuite présentées au conseil de développement et au conseil des élus du Pays du Libournais lesquels devront organiser les projets entre eux, vérifier la cohérence, voire la complémentarité entre les propositions faites d'un groupe à l'autre, et surtout fixer les priorités dans le temps. Ces Groupes d'Etude et de Mobilisation (GEM) commenceront rapidement leurs travaux. Le nombre des participants est libre, et les groupes seront amenés à évoluer au fil de leur avancement pour trouver leur bonne composition, et accueillir le cas échéant de nouvelles inscriptions, Certains de ces groupes seront très probablement amenés à se

scinder très vite en plusieurs sous-groupes afin d'étudier des questions plus précises à l'intérieur d'un thème général. Chaque groupe organisera son rythme de travail et se fixera des objectifs et un calendrier.

PREMIERES REUNIONS PAYS EN OCTOBRE

Les premiers Groupes d'Etudes et de Mobilisation (GEM) se réuniront sans plus attendre d'ici la fin du mois d'octobre. Le GEM (Groupe d'Etude et de Mobilisation) qui se consacrera aux thèmes Culture, Sport, Tourisme et Environnement, tiendra sa première réunion le lundi 22 octobre prochain à 18 h 30. Le GEM (Groupe d'Etude et de Mobilisation) consacré au thème Formation – Insertion se réunira pour sa part le mardi 23 octobre, à 18 h 30 également. Les thèmes de ces deux GEM (Groupe d'Etude et de Mobilisation), étant volontairement très vastes, cette première réunion sera l'occasion de rappeler le cadre de travail, mais surtout d'organiser les prochaines réunions du groupe en fonction des personnes présentes, de leurs préoccupations et de leurs priorités. Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à ces réunions publiques et à s'inscrire si possible par téléphone (**05 57 49 77 91**), ou par fax (**05 57 49 60 84**)

D'autres GEM commenceront leurs travaux dans les prochaines semaines (services à la personne et aux entreprises – infrastructures – développement économique et emploi - management de projet – financement et fiscalité) Soyez attentif aux informations qui seront communiquées par la presse locale à ce propos !

CALENDRIER DES REUNIONS DES GROUPES D'ETUDE ET DE MOBILISATION :

- **GEM 4 : Culture Sport Tourisme Environnement :**
Lundi 22 octobre 2001 à 18 h 30 –
Salle des mariages – Mairie de Libourne

Le nécessaire engagement de chacun

C'est à un exercice nouveau que les élus du Libournais convient les « forces vives » de l'arrondissement. Chaque citoyen, professionnel, membre d'association, mère de famille, chef d'entreprise, retraité, demandeur d'emploi, tous ceux que l'avenir du Libournais concerne, sont invités à participer à la réflexion collective. Celle-ci préparera la rédaction d'une charte de développement pour le Libournais. Ce document reprendra les priorités que l'ensemble des acteurs locaux aura déterminées pour les 10 années à venir. Il fixera les enjeux de demain et sera l'occasion de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement de l'action publique, associant la société civile à la réflexion.

= = =

Association Harmonie

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

La réunion du vendredi 19 octobre a rassemblé un conseil d'administration de 12 membres qui a voté le nouveau bureau se composant comme suit :

Présidente : Mme BATAILLE Nathalie de Cabara

Vice présidentes : Mme BLANC Magali de Cabara
Mme GUINARD Laurence de Naujan et Postiac

Secrétaire : Mme CLABE Isabelle de Branne

Secrétaire adjointe : Mme CLABE Sylvie de Naujan et Postiac

Trésorière : Mlle ANNE Patricia de Cabara

Trésorière adjointe : Mme VALLET Pascale de Saint Aubin de Branne

Une réunion sera prochainement programmée (au retour des vacances de Toussaint), pour le début de l'aide aux devoirs.

Toutes les personnes intéressées pour venir rejoindre notre équipe de bénévoles, peuvent contacter Nathalie Bataillé au 05 57 84 69 50 ou Magali Blanc au 05 57 74 98 37

= = =

Theâtre



CABARA

Samedi 24/11/2001

Soirée théâtre

20 H 01

AUTOUR DE TARDIEU

Par l'Atelier Théâtre « La Pigne »

Repas possible avec
les acteurs après le
spectacle sur
réservation .

TARIF

Théâtre 20 F

Repas 50 F

Bon de réservation pour la soirée com-
plète à renvoyer accompagné du règlement
avant le 12 /11/2001 à : Mairie de Cabara
Mme Bataillé 33420 Cabara

.....
Nom :

... Repas + Théâtre = ... x 70 F (10,7 €) =

Chèque à établir à l'ordre de : Comité municipal des fêtes Cabara

Jean Tardieu (1903 – 1995), passionné de musique et de peinture, commence à publier des poèmes, mais son œuvre ne s'impose qu'après guerre. En 1946, il prend en main le Club d'essai de la Radiodiffusion française, tout en continuant à publier des recueils de poèmes. Son théâtre, dominé par une réflexion sur la langue, lui vaut d'être reconnu comme un des maîtres de la dramaturgie contemporaine. Ses dialogues savoureux et énigmatiques constituent un hommage au langage, ce « murmure jeté au vent » qui lutte contre le temps et la mort. Jeu précis et subtil des mots traduisent son angoisse métaphysique.

Association Les Gais Lurons



CABARA

Samedi 8 d  cembre 2001

Th   dansant au profit du T  L  THON

*Organis   par la Mairie, les Gais
Lurons et le club de tennis*

Anim   avec l'orchestre

MUSIQUETTE

Au foyer communal    14 H. 30

Entr  e : 55 frs, p  tisserie et boissons

Chaudes comprises

R  serv. : 05 57 84 55 86 ou 05 57 84 66 58

SUIVI

D'UN REPAS DANSANT vers 20 H.

(m  me orchestre et m  me salle)

Au menu : garbure, coq au vin, dessert, etc..

Tarif : 85 Frs

R  serv. : 05 57 74 96 48 ou 05 57 84 57 54

Pensez    amener vos couverts

VENEZ NOMBREUX

INFORMATIONS MUNICIPALES

STATION D'EPURATION

L'inauguration aura lieu le samedi 10 novembre à 10 heures (route de Cabara – 33420 Branne), et sera suivie par un vin d'honneur à la salle Jean Teyssandier de Branne.

VENTE TERRAIN

La vente du dernier lot du lotissement des Acacias a été effectuée pour un montant de 23.392 € (160.000 Francs)

VENTE MAISON DELMAS

Extrait du compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2001 :

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à ses collègues s'ils veulent recevoir Mr. Et Mad. Duqueroix, acheteurs potentiels de l'immeuble « Delmas » souhaitant s'établir à Cabara et y implanter une activité. Les conseillers ayant donné un avis favorable, le Maire donne les résultats de l'estimation plancher effectuée par les services des Domaines concernant le bâtiment :

- 1) Partie « Bénétat » occupée : 120.000 Francs*
- 2) Partie « Bénétat » libre : 150.000 Francs*
- 3) Partie Delmas : 350.000 Francs*
- 4) Le tout : 500.000 Francs*

Après discussion, les conseillers à la majorité décident de vendre l'immeuble.

Dès leur arrivée, les époux Duqueroix exposent leur projet de fabrication et de commercialisation d'une « Merveille » (recette familiale), et souhaitent acquérir l'immeuble dans son intégralité. Après les avoir remerciés, les conseillers municipaux envisagent plusieurs possibilités de vente.

D'autres acheteurs s'étant manifestés, le conseil se réunira prochainement afin de prendre une décision.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire pour les **filles et les garçons** dès l'âge de **16 ans**, et donne lieu à la délivrance d'un certificat **indispensable** pour se présenter aux examens scolaires, ainsi qu'à la délivrance du permis de conduire. Il suffit de venir à la mairie (aux heures habituelles d'ouverture), muni du livret de famille.

ASSAINISSEMENT

Le projet de la 3^o tranche d'assainissement a été accepté. Il concerne la rue de la Mairie, ainsi que la partie Ouest du bourg. L'étude réalisée en 1999 annonçait un coût de 822.000 Francs (125313 €), qui sera certainement revu à la hausse du fait de l'importante inflation constatée sur ce type de marchés. Les travaux seront réalisés au cours de 2^o trimestre 2002. Des informations plus précises seront communiquées dans les prochains bulletins municipaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Cabara

Tel : 05 57 84 52 57

Fax : 05 57 74 99 83

Heures ouvertures :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14 heures à 18 heures.
- Le mercredi de 8h à 12 heures.

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Branne : 05 57 55 48 45

Pompiers : 18

Centre de secours de Branne : 05 57 84 53 80

POSTE de Branne : 05 57 84 51 38 ou 05 57 84 51 39

EDF sécurité – dépannage : 0 810 33 30 33 (tarif appel local)

ETAT CIVIL

- Mariage le 28 juillet 2001 de Sébastien HIBERT avec Karine LANCIEN
- Décès de Monsieur Jean MALLET le 10 septembre
- Décès de Madame Elise Bonnet le 21 octobre

Remarque : la mairie reçoit l'avis de naissance des enfants dont les parents sont mariés et domiciliés dans la commune. Merci aux parents naturels de prévenir la mairie lors de la naissance de leur enfant.

INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier des manifestations scolaires

- Sapin de Noël : à Cabara le jeudi 6 décembre à 15 heures avec la troupe de théâtre « Esclandre » (réservé aux enfants)
 - Goûter de Noël : à Saint-Aubin le vendredi 21 décembre après-midi (réservé aux enfants)
 - Loto : à Naujan-et-Postiac le 8 février 2002
 - Carnaval 2002 à Saint-Aubin
 - Kermesse 2002 à Cabara
 - Les conseils d'écoles se tiendront à 18h30 les 6 novembre 2001 à Cabara, 19 mars 2002 à Saint-Aubin et 2 juillet 2002 à Naujan-et-Postiac
-
-

CENTRE DE SECOURS DE BRANNE

Le département prenant désormais à sa charge les frais de fonctionnement liés au centre de secours, le syndicat intercommunal sera dissous le 31 décembre 2001. Toutefois, afin de continuer à soutenir les pompiers, et notamment l'école des jeunes sapeurs, une association « Les Amis du Centre de secours de Branne » a été créée, et le conseil municipal a décidé d'y adhérer. Les subventions recueillies serviront à acheter des tenues et du petit matériel (lampes, piles, etc.) pour ces jeunes qui deviendront les pompiers volontaires dont nous avons tant besoin.

Inscription sur les Listes électorales

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales, être âgé de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Si vous ne relevez pas d'une procédure d'inscription d'office (jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), vous devez vous faire inscrire volontairement.

Adressez-vous à la mairie:

- soit de la commune où vous avez votre domicile ou là où vous habitez depuis au moins six mois,
- soit d'une commune où vous êtes inscrit au rôle d'une contribution directe communale (impôts locaux) depuis au moins cinq ans,
- soit de la commune où vous êtes assujéti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Vous devez présenter:

- une pièce d'identité,
- selon le cas, un justificatif de domicile dans la commune ou de paiement des impôts locaux depuis plus de cinq ans,
- si vous habitez chez vos parents, une attestation de vos parents établie sur papier libre, certifiant que vous habitez chez eux.

Cas particulier

Si vous avez acquis la nationalité française, vous devez également présenter un certificat de nationalité ou le décret de naturalisation.

Vous ne pouvez vous déplacer

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez remettre une procuration établie sur papier libre à quelqu'un.

Vous ne pouvez vous déplacer

Vous pouvez également demander votre inscription par correspondance en envoyant les pièces indiquées par recommandé avec avis de réception.

Quand s'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année (cette année avant le 31 décembre 2001), mais vous ne pourrez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales.

Cette année, les opérations de révision se déroulent du 1er septembre 2001 au 28 février 2002.

Vous pouvez être inscrit et voter la même année si:

- vous atteignez l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- vous êtes fonctionnaire muté ou admis à la retraite après le 1er janvier,
- vous êtes militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier.

Vous pouvez être inscrit et voter la même année si:

- vous êtes naturalisé français après le 1er janvier,
- vous recouvrez l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Pour toute information, adressez-vous à la mairie

= = =

La Cnam de la Gironde joue la carte services :
un numéro de téléphone unique pour tous les centres de
paiement en Gironde

Afin de faciliter vos démarches, la Caisse primaire d'assurance maladie de la
Gironde propose un numéro de téléphone unique :

05.56.11.54.84

du lundi au vendredi de 8 H 00 à 17 H 00

La CPAM de la Gironde met également à la disposition des assurés toute une
gamme de services :

- **un accueil à domicile** pour les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer, en téléphonant au : **05 56 11 54 54 poste 3379 ou 3380**. Un conseiller Assurance maladie viendra les aider dans leurs démarches.
- **le serveur vocal ALLOSECU** qui permet de consulter les remboursements effectués au cours des 60 derniers jours, en composant le : **0 820 900 900** (0.78 F/0.12 euro / mn).
- **le numéro vert Vitale** : 0 800 77 31 33 pour toutes les questions concernant la carte Vitale (utilisation, mise à jour ...).
- **le site Internet www.cpam-bordeaux.fr** : Où et comment mettre à jour la carte Vitale ? Où trouver les coordonnées d'un professionnel de santé ? Qui a droit à la Couverture Maladie Universelle ? Où passer un bilan de santé gratuit ? Quelles démarches effectuer en cas d'accident du travail, de maternité ? ... Autant de questions qui trouveront des réponses sur notre site.

“ A CAUSE DE LA GRIPPE, CE SERAIT TROP BÊTE QUE TOUT S'ARRÊTE ! ”

C'est pourquoi, la Caisse primaire d'Assurance maladie de la Gironde mène du :

25 septembre 2001 à fin décembre 2001 une campagne de vaccination contre la grippe

Depuis 2000, le vaccin antigrippal est gratuit, **dès 65 ans** (et non plus à partir de 70 ans, comme les années précédentes) ainsi que pour **les personnes atteintes d'une affection de longue durée, sans distinction d'âge**.

La vaccination antigrippale permet de protéger ces patients fragiles et leur évite l'hospitalisation en cas de complications.

En effet, souvent considérée à tort comme une affection gênante mais bénigne, la grippe est encore aujourd'hui l'une des principales causes de mortalité par maladie infectieuse.

La vaccination, geste simple, doit être renouvelée chaque année

Comment faire pour obtenir gratuitement le vaccin ?

- La Caisse primaire envoie automatiquement une prise en charge aux assurés concernés par cette action de prévention.
- Il faut ensuite consulter le médecin traitant qui prescrira le vaccin s'il le juge nécessaire.
- Le vaccin est à retirer dans la pharmacie de votre choix.

GIRONDE : LA GRIPPE EN CHIFFRES

La campagne de vaccination 2001 concerne 165 214 Girondins

Le taux de participation à la campagne 2000 a été de 71,50 %



AYEZ LE RÉFLEXE VITALE

Fiable, pratique et sûre, la carte Vitale permet de simplifier les démarches administratives et de garantir des remboursements de soins de santé **en 5 jours**.

En Gironde, près de **2 500 professionnels de santé** (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes etc.), prennent la carte Vitale.

Vitale c'est :

‣ **Plus simple**

Fini le remplissage et l'envoi des feuilles de soins

‣ **Plus rapide**

Un remboursement accéléré sur votre compte bancaire

‣ **Plus sûr**

Des informations consultables uniquement par un professionnel de santé, muni d'un code confidentiel

Vitale n'est pas une carte de paiement

Vous réglez votre consultation et vos soins comme vous en avez l'habitude et vous êtes remboursé 5 jours plus tard.

Vitale bouge avec vous

Si votre situation change, **Vitale bouge avec vous**.

‣ **Il vous suffit de signaler** à votre caisse tout nouvel événement (par exemple : mariage, naissance...) et de lui communiquer les justificatifs appropriés.

‣ **Puis, enregistrez ces modifications :**

- En insérant votre carte Vitale dans l'une des **70 bornes à votre disposition** en Gironde
- En la présentant à un **Conseiller d'assurance maladie** (*plus de 150 points d'accueil*).

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, joignez votre **carte Vitale** à votre justificatif. Vous recevrez, en retour, **votre carte et votre attestation** mises à jour.

Vitale : vous avez des questions ?

La réponse est au bout du fil avec le numéro vert :

N° Vert 0 800 77 31 33

de 8h30 à 20h30 (*appel gratuit*)